



## Modification division copropriété

Par **smet laurent**, le **15/03/2017** à **20:52**

Bonjour ,

Suite a une succession ma soeur et moi avons divisé une maison ( 1 appartement en bas et 1 en haut) en 2 lots ainsi que le jardin , le tout en copropriété , avec signature définitive chez le notaire .

quelques mois plus tard nous avons modifié la division du jardin par un professionnel mais pas de signature définitive auprès du notaire .

Aujourd'hui ma soeur a t elle le droit de vendre son bien ( lot du bas ) sans tenir compte de la deuxième division du jardin étant donné qu'elle n'a pas été signée définitivement auprès du notaire et peut elle vendre également sans mon accord ?

Merci infiniment pour votre réponse

Cordialement

Laurent